

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026</p> <table border="1"><tr><td>Membres en exercice</td><td>19</td></tr><tr><td>Présents</td><td>17</td></tr><tr><td>Excusés</td><td>0</td></tr><tr><td>Pouvoirs</td><td>2</td></tr><tr><td>Votants</td><td>19</td></tr></table>		Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19	<p style="text-align: center;"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b></p> <p>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Ludvine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN</p>
Membres en exercice	19											
Présents	17											
Excusés	0											
Pouvoirs	2											
Votants	19											

**DEL\_041\_2026 - DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal est invité à nommer un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après avoir délibéré,  
le conseil municipal :  
à 17 voix Pour,  
et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),

- **DESIGNE** Mme Françoise BOUTIN pour remplir cette fonction

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 24 avril 2026

La Secrétaire  
Françoise BOUTIN

Le Maire  
Yves CHEYMOL

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026		<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p align="center"><b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b></p> <p>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_042B\_2026 - FISCALITE - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu le code général des impôts et notamment les articles suivants :  
 - 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales ;  
 - 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux ;

M. le Maire rappelle les taux votés en 2025 et propose au Conseil Municipal un maintien des taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2026 à savoir :

NATURE	TAUX 2026
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique,  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **DECIDE** de maintenir les taux d'imposition des taxes directes locales communales pour 2026 comme suit :

NATURE	TAUX 2026
Taxe Foncière Bâti	49.12 %
Taxe Foncière Non Bâti	98.09 %
Taxe d'Habitation	21.89 %

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

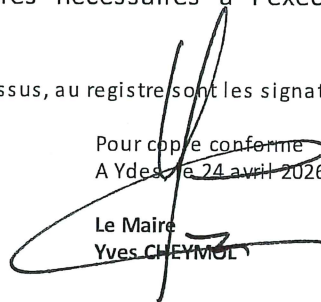
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire  
 Françoise BOUTIN



Pour copie conforme  
 A Ydes, le 24 avril 2026

Le Maire  
 Yves CHEYMOL



Date de transmission de l'acte: 29/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 29/04/2026  
 015-211502653-DEL\_042B\_2026-DE  
 A G E D I

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b>  <i>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>  <b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> <b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN
--	--

Membres en exercice	19
Présents	17
Excusés	0
Pouvoirs	2
Votants	15

**DEL\_043\_2026 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 Vu les crédits inscrits au Budget 2026, notamment en matière de subventions de fonctionnement aux associations,  
 Considérant la réglementation en matière de prise illégale d'intérêt,  
 Considérant que les membres du conseil municipal suivants font partie du bureau d'associations subventionnées par la commune, et ne prennent donc pas part au vote des subventions annuelles :

- Marie-France ESCURIER : Les Amis de Fleurac
- Didier BARBAT : Entente Minier-Ydes
- Eric TEIL : Moto Club de Lagnac « Les Pillarots »
- Martine CLAVILIER : Club Générations Mouvement d'Ydes

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique,

**Le Conseil Municipal,**  
 après en avoir délibéré,

Nombre de votants : 15  
 à 13 voix Pour,  
 et 2 voix Contre (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ,

- **ATTRIBUE** aux associations les subventions 2026, selon le tableau ci-après :

ASSOCIATIONS	2026
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>	<b>8 850 €</b>
Comité Départemental Cycliste – Tour Cantal Cadets	400 € + Coupe
Ecole de Foot Sumène Artense	1 250 €
Ecole de Rugby d'Ydes	1 250 €
Judo Club d'Ydes	300 €
Tennis Club d'Ydes	390 € + 150 € (salle) + 780 € (école)
Ydes Athlétisme Club	230 €
Ydes Pétanque	900 € + 500 € (Grand Prix Ville)
Entente Minier Ydes	2 500 €
Z'Danse	200 €
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES ET D'ANIMATION</b>	<b>18 610 €</b>
AAPPMA de Mauriac - Société de Pêche	140 €
A.C.C.A. Ydes	500 €
Amicale Laïque d'Ydes	2 000 €
Aux Couleurs du Temps	200 €
Club Générations Mouvement d'Ydes	680 €
Comité d'Animation de Lagnac	1 650 €
Comité des Fêtes de Fanostre	1 650 €

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_043\_2026-DE  
 A G E D I

ASSOCIATIONS	2026
Le Bastringue - Théâtre	1 000 €
Le Chœur des Volcans	300 €
Le Sourire de la Sumène	200 €
Les Amis de Fleurac	250 €
Les K'Ydes	500 €
Les Marcheurs de la Sumène	500 €
Moto Club Les Phacochères de la Sumène	400 €
Moto Club de Lagnac « Les Pillarots »	200 €
Radio Bort Artense – RBA	8 000 €
Scrabble Club d'Ydes	240 €
Tango Rock	200 €
<b>ASSOCIATIONS SCOLAIRES</b>	<b>2 950 €</b>
Association des Parents d'Elèves du Collège d'Ydes	650 €
Association des Parents d'Elèves des Ecoles d'Ydes	1 450 €
Association Sportive du Collège d'Ydes	510 €
Coopérative Scolaire	100 €
Foyer Socio-Educatif du Collège d'Ydes	240 €
<b>ASSOCIATIONS HUMANITAIRES ET DE SOUTIEN</b>	<b>4 740 €</b>
Aide Familiale Rurale Cantonale ADMR	430 €
Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers d'Ydes	200 €
Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Ydes	250 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 250 €
Association des Donneurs de Sang Bénévoles	340 €
Association « Le Souvenir 39/45 »	300 €
Association « Les Gueules Noires »	120 €
Elle's Créa	300 €
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)	200 €
F.N.A.T.H. (Association des Accidentés de la Vie)	100 €
Protection Civile – antenne d'Ydes	600 €
Secours Catholique	200 €
Secours Populaire – Comité de Mauriac	200 €
Téléthon	250 €
<b>ASSOCIATIONS A CARACTERE ECONOMIQUE</b>	<b>200 €</b>
Comice Agricole Race Salers (Cantonal)	
GVA Saignes / Champs	200 €
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>	<b>4 300 €</b>
La Jeanne d'Arc de Mauriac	100 €
Fête d'été du 14 Août 2026 (organisée par l'Entente Minier Ydes)	2 000 €
Fête Patronale 4 et 5 Juillet 2026	2 000 €
Jeunes Agriculteurs du Cantal (Fête de la Terre les 29 et 30 août 2026 à Mauriac)	200 €
<b>Sous-Total</b>	<b>39 650 €</b>
<b>Réserve</b>	<b>10 350 €</b>

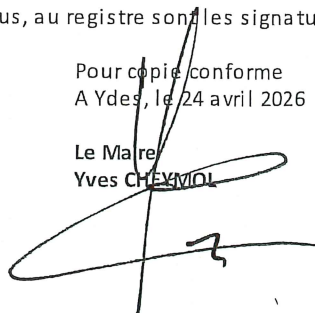
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire  
Françoise BOUTIN



Pour copie conforme  
A Ydes, le 24 avril 2026

Le Maire  
Yves CHEYROL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_043\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b>  Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.  <b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> <b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN										
<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table>	Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19	
Membres en exercice	19										
Présents	17										
Excusés	0										
Pouvoirs	2										
Votants	19										

**DEL\_044\_2026 - VOTE DU BUDGET 2026 - BUDGET COMMUNE**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
 M. le Maire présente à l'Assemblée, le budget primitif de la commune pour l'année 2026, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de l'année 2025 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 912 340.75 €	2 912 340.75 €
INVESTISSEMENT	1 220 478.31 €	1 220 478.31 €
TOTAL	4 132 819.06 €	4 132 819.06 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique,  
**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à 17 voix Pour,**  
**et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **APPROUVE** le budget primitif de la commune pour l'année 2026 qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à :  
 Section de fonctionnement 2 912 340.75 €  
 Section d'investissement 1 220 478.31 €

- conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, **AUTORISE** M. le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :  
 Fonctionnement : 7.5 %  
 Investissement : 7.5 %

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

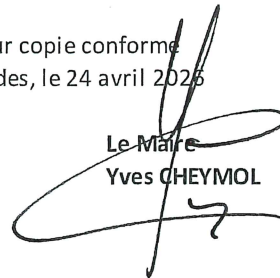
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

La Secrétaire  
 Françoise BOUTIN



Pour copie conforme  
 A Ydes, le 24 avril 2026

Le Maire  
 Yves CHEYMOL



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
 A G E D I

# MAIRIE DE YDES

10 Place Georges Pompidou  
15210 YDES  
Tél : 04 71 40 82 51  
mairie@ydes.fr  
www.ydes.fr



## Budget : note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2026

### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2026 a été voté par le Conseil Municipal le vendredi 24 avril 2026. Il peut être consulté sur simple demande à la Direction Générale des Services de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

### II. La section de fonctionnement

#### a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, au produit des impôts et taxes, aux compensations fiscales éventuelles aux dotations et participations de l'État.

Les recettes réelles de fonctionnement 2026 représentent 2 912 340.75 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par des charges à caractère général et de gestion courantes, des charges de personnel, des charges financières, les subventions versées aux associations...

Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 représentent 2 912 340.75 €.

Les charges de personnel représentent 39.20 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
A G E D I

## b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	827 801,29		
Dépenses de personnel	1 141 800,00	Recettes des services	65 100,00
Autres dépenses de gestion courante	213 423,95	Impôts et taxes	1 573 000,00
Dépenses financières	70 800,00	Dotations et participations	471 450,00
Dépenses spécifiques	3 000,00	Autres recettes de gestion courante	139 723,95
Autres dépenses	45 500,00	Atténuations de charges	60 200,00
Dotations provisions semi-bud.	10 000,00		
		Autres recettes	4 843,29
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>2 312 325,24</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 314 317,24</b>
Charges (écritures d'ordre entre sections)	27 192,00	Opérations ordre transf. entre section	25 200,00
Virement à la section d'investissement (ordre)	573 823,51	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>600 015,51</b>	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>25 200,00</b>
		Excédent reporté	572 823,51
<b>Total général</b>	<b>2 912 340,75</b>	<b>Total général</b>	<b>2 912 340,75</b>

## c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 sont inchangés :

- . Taxe foncière sur le bâti : 49,12 %
- . Taxe foncière sur le non bâti : 98,09 %
- . Taxe d'habitation : 21,89 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 1 059 636,00 €.

## d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat au titre de la DGF s'élèvent à 264 354 €.

## III. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- **en dépenses** : Il s'agit de l'ensemble des opérations d'équipement retenues par la municipalité : Travaux d'aménagement de voirie, travaux de bâtiments, acquisition de matériel et de biens d'équipement, acquisitions foncières, dettes...

Le montant des dépenses réelles s'élève à 1 220 478,31 €.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
A G E D I

- en recettes : Emprunts, subventions Etat, Région, département et autres financeurs, virement éventuel de la section de fonctionnement.

Le montant des recettes réelles s'élève à 1 220 478.21 €.

**b) Vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement emprunts	144 200.00	Excédent de fonctionnement capitalisé	1 176 165.05
Total des opérations d'équipement	878 432.12	FCTVA	166 000.00
		Emprunt	0.00
		Subventions	409 649.54
		Dépôts et cautionnements	500.00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 022 632.12</b>	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>576 149.54</b>
Opérations d'ordre entre sections	26 249.54	Opérations d'ordre entre sections	27 192.00
		Virement de la section de fonctionnement	572 823.51
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>26 249.54</b>	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>600 015.51</b>
<b>Solde d'investissement reporté</b>	<b>171 596.65</b>	<b>Affectation au compte 1068</b>	<b>44 313.26</b>
<b>Total général</b>	<b>1 220 478.31</b>	<b>Total général</b>	<b>1 220 478.31</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :**

- Travaux de voirie,
- Travaux bâtiments communaux,
- Adressage,
- Etude conduite d'eau pour alimentation de la 3<sup>ème</sup> tranche du lotissement Les Jaquilloux,
- Travaux d'éclairage public,
- Travaux signalisation, sécurité,
- Travaux de l'Eglise d'Ydes Bourg,
- Acquisition matériel, équipements et mobiliers divers,
- Travaux 'Logements passerelles'.

Le montant total prévisionnel des opérations d'équipement 2026 s'élève à 878 432.12 €.

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat : 138 400.00 €
- de la Région : 105 200.00 €
- du Département : 118 000.00 €

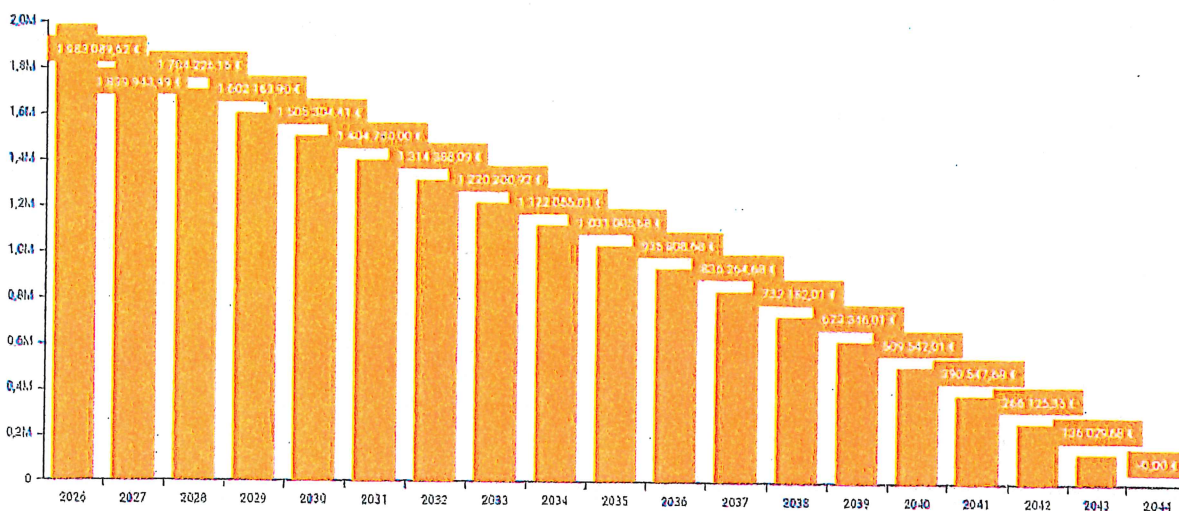
Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
 A G E D I

## IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

### c) Etat de la dette

L'encours de la dette représente le capital restant dû de l'ensemble des emprunts et des dettes souscrits précédemment par la Collectivité. Cet encours se traduit, au cours de chaque exercice, par une annuité en capital, elle-même accompagnée de frais financiers, le tout formant l'annuité de la dette.

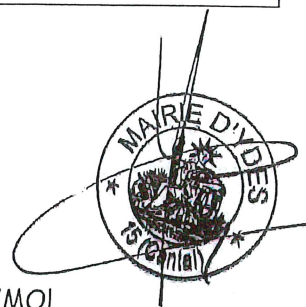
Evolution de la dette : 2026 à 2044



Exercices	Capital restant dû au 1 <sup>er</sup> janvier de l'exercice
2025	2 122 441.75
2026	1 983 079.62

Fait à YDES, le 28 avril 2026

Le Maire,



Yves CHEYMOL

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
 A G E D I

**Etat spécial des biens de section 2026**

**Section Estagueilles**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Ydes**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Fanostre**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Fleurac**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1182	63512	SIP CANTAL	Taxes foncières 2025	106,00
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde déficitaire au 31/12/25</b>				<b>106,00</b>



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
 A G E D I

**Section La Jarrige**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article		nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Lagarde**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Lagarde Le Breuil et le Regeat**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Lagnac**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
 A G E D I

**Section Montassou**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>

**Section Montfouilloux**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1184	63512	SGC MAURIAC	Taxes foncières 2025	185,00
349	6282	ONF	Contribution 2025	17,76
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde déficitaire au 31/12/25</b>				<b>202,76</b>

**Section Montoussou**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
1181	63512	SIP Cantal	Taxes foncières 2025	44
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde déficitaire au 31/12/25</b>				<b>44,00</b>

**Section Francis**

Dépenses				
Mandat n°	article	tiers	nature	montant
Recettes				
Titre n°	article	Tiers	nature	montant
<b>solde</b>				<b>0,00</b>



Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
 Date de reception de l'AR: 28/04/2026  
 015-211502653-DEL\_044\_2026-DE  
 A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b>  Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.  <b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> <b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO  <b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN										
<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td style="text-align: center;">17</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td style="text-align: center;">0</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td style="text-align: center;">2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td style="text-align: center;">19</td> </tr> </table>	Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19	
Membres en exercice	19										
Présents	17										
Excusés	0										
Pouvoirs	2										
Votants	19										

**DEL\_045\_2026 - VOTE DU BUDGET 2026 - BUDGET LOTISSEMENT LES JAQUILLOUX**

Vu le code général des collectivités territoriales,

M. le Maire présente à l'Assemblée, le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2026, dont les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement s'équilibrent de la façon suivante, après reprise des résultats de 2025 :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 723.95 €	18 723.95 €
INVESTISSEMENT	16 223.95 €	16 223.95 €
TOTAL	34 947.90 €	34 947.90 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique,

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**à 17 voix Pour,**

**et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **APPROUVE** le budget primitif du Lotissement les Jaquilloux pour l'année 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

Section de fonctionnement 18 723.95 €

Section d'investissement 16 223.95 €

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

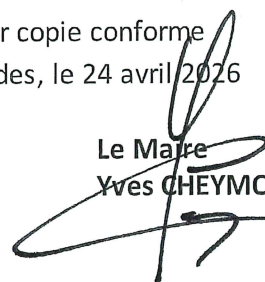
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 24 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Françoise BOUTIN**



**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_045\_2026-DE  
A G E D I

<i>Département du CANTAL</i> ----- <i>Arrondissement de MAURIAC</i> ----- <i>Commune de YDES</i>		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b>	
<b><u>Date de la convocation :</u></b> 10/04/2026		<i>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i>	
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	<b><u>Présents :</u></b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	<b><u>Excusés :</u></b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	<b><u>Pouvoirs :</u></b> Ludvine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>		
<b>Votants</b>	<b>19</b>	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Françoise BOUTIN	

**DEL\_046\_2026 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.) - FIXATION DE LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES**

M. le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à 16 voix Pour,**  
**et 2 Abstentions (M. Christian MAURIO, Mme Laurence ISSOULIÉ),**

- **DECIDE** de dresser une liste de 24 noms dans les conditions fixées par l'article 1650 du code général des impôts :

N°	Civilité	Nom	Prénom	Date de Naissance	Adresse	Impositions Directes Locales
1	Mr	GALEYRAND	Jean-Marc	23/06/1950	<u>Fleurac</u> 15210 YDES	TF
2	Mme	ESCOT	Evelyne	29/11/1953	32 Avenue de la Libération 15210 YDES	TF
3	Mr	LACAM	Guy	29/03/1949	41 Avenue de la Libération 15210 YDES	TF
4	Mme	CUELHES	Bernadette	25/06/1942	46 <u>Fleurac</u> 15210 YDES	TF
5	Mr	LEVET	Phillippe	14/04/1956	12 Rue du 11 Novembre 15210 YDES	TH et TF
6	Mme	PONSONNAILLE	Sandra	25/07/1978	8 Rue Arsène <u>Vermenouze</u> 15210 YDES	TF
7	Mr	BOUTIN	Sébastien	25/03/1980	17 Rue du <u>Coudert</u> 15210 YDES	TF et CFE
8	Mme	VIDAL	Nicole	30/11/1950	1 Rue du 11 Novembre 15210 YDES	TF
9	Mr	LOBIT	Denis	27/03/1959	3 Allée de la Gravière 15210 YDES	TF
10	Mme	MONESTIER	Sylvie	05/03/1982	48 Rue Paul Doumer 15210 YDES	TF
11	Mr	JUILLARD	Jean-Claude	28/03/1944	12 Rue pierre de la Justice 15210 YDES	TF
12	Mme	DELAGE	Françoise	16/11/1958	14 Rue des Violettes 15210 YDES	TF
13	Mr	GANES	Patrick	30/05/1962	31 Avenue de la Libération 15210 YDES	TF
14	Mme	TAMAYO	Sonia	21/01/1974	2 Rue Blaise Pascal 15210 YDES	TF et CFE
15	Mr	MARQUET	Jacques	28/12/1967	5 Rue de la Font Sainte 15210 YDES	TF
16	Mme	FORETNEGRE	Sandrine	26/10/1972	19bis Avenue Roger Besse 15210 YDES	TF et CFE
17	Mr	BERGEAUD	René	07/07/1957	10 Rue du <u>Coudert</u> 15210 YDES	TF
18	Mme	TOURNADRE	Sophie	22/03/1982	La <u>Gorce</u> 15210 YDES	TF
19	Mr	CHARRIER	Michael	15/12/1972	48 Avenue Roger Besse 15210 YDES	TF et CFE
20	Mme	MOMMALIER	Monique	18/07/1960	4 Rue Frédéric Mistral 15210 YDES	TH et TF
21	Mr	HUMBERT	Xavier	06/10/1984	21 Rue Paul Doumer 15210 YDES	TF
22	Mr	PAPON	Dominique	04/06/1965	6 Bls Impasse Martial Lapeyre 15210 YDES	TF et CFE
23	Mr	VAN DIJK	Christian	23/11/1967	16 Avenue de la Libération 15210 YDES	TF
24	Mr	PLAZE	Gérard	22/11/1955	3 Rue Arsène <u>Vermenouze</u> 15210 YDES	TF

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document nécessaire à la conclusion de ce dossier.

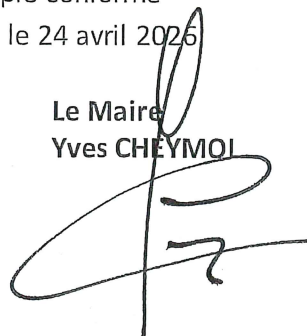
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 24 avril 2026

La Secrétaire  
Françoise BOUTIN



Le Maire  
Yves CHEYMOI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de reception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_046\_2026-DE  
A G E D I

Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES  <b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026		<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS                  DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b>											
		Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.											
<table border="1"> <tr> <td>Membres en exercice</td> <td>19</td> </tr> <tr> <td>Présents</td> <td>17</td> </tr> <tr> <td>Excusés</td> <td>0</td> </tr> <tr> <td>Pouvoirs</td> <td>2</td> </tr> <tr> <td>Votants</td> <td>19</td> </tr> </table>		Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19	<b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO <b>Excusés :</b> <b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO	
Membres en exercice	19												
Présents	17												
Excusés	0												
Pouvoirs	2												
Votants	19												
		<b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN											

**DEL\_047\_2026 - CONVENTION DE FOURRIERE ANIMALE AVEC L'ASSOCIATION « REFUGE BIENVENUE DU PAYS GENTIANE » 2026**

M. le Maire indique à l'Assemblée, qu'en application des dispositions réglementaires relatives à la divagation des chiens, aux fourrières animales, à la protection des animaux, aux animaux dangereux et errants, à la sécurité et à l'hygiène publique, l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), propose la signature d'une convention de fourrière animale pour l'année 2026, moyennant le paiement d'une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter de signer cette convention,  
 Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique,  
 Vu le budget communal,

**Le Conseil Municipal,  
 à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition présentée par M. le Maire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de fourrière animale présentée par l'association « Refuge Bienvenue du Pays Gentiane » sise Les Besseyres à Riom-es-Montagnes (15400), pour l'année 2026, moyennant une redevance annuelle fixée à 0.50 € par habitant.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente décision et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

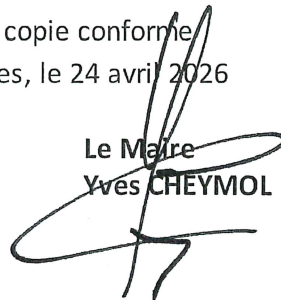
Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
 A Ydes, le 24 avril 2026

**La Secrétaire  
 Françoise BOUTIN**



**Le Maire  
 Yves CHEYMOL**



<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026</p>		<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b></p> <p>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GRENAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN</p>
<b>Membres en exercice</b>	<b>19</b>	
<b>Présents</b>	<b>17</b>	
<b>Excusés</b>	<b>0</b>	
<b>Pouvoirs</b>	<b>2</b>	
<b>Votants</b>	<b>19</b>	

**DEL\_048\_2026 - VENTE PARCELLE COMMUNALE RUE FELIX CHALVIGNAC AU CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE**

M. le Maire indique à l'Assemblée que, par délibération en date du 15 décembre 2025 et à la demande du Crédit Agricole Centre France, l'ancienne municipalité a accepté de céder à ce dernier une surface d'environ 105 m<sup>2</sup> de la parcelle communale cadastrée AO 753, sur laquelle se trouve le parking de la Rue Félix Chalvignac nouvellement aménagé.

Le tarif de vente a été fixé à 160 €/m<sup>2</sup>.

A cet effet, l'expert-géomètre a été sollicité par la commune afin de délimiter le bornage de cette surface.

Celui-ci a réalisé le PV de bornage : la parcelle devenue AO 798 et d'une surface de 102 m<sup>2</sup>, sera cédée au Crédit Agricole Centre France, pour un prix de vente de 16 320 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances et du Développement Economique,

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** de vendre au Crédit Agricole Centre France la parcelle cadastrée AO 798, d'une surface de 102 m<sup>2</sup>, et située Rue Félix Chalvignac,
- **FIXE** le prix de vente à 16 320 €,
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acquéreur,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 24 avril 2026

**La Secrétaire  
Françoise BOUTIN**



**Le Maire  
Yves CHEYMOL**



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_048\_2026-DE  
A G E D I

<p>Département du CANTAL ----- Arrondissement de MAURIAC ----- Commune de YDES</p> <p><b>Date de la convocation :</b> 10/04/2026</p>		<p align="center"><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p align="center"><b>Séance du vendredi 24 avril 2026</b></p> <p><i>Le vingt-quatre avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Yves CHEYMOL, Maire.</i></p> <p><b>Présents :</b> Yves CHEYMOL, Laëtitia CHARLES, Marc LASSAGNE, Isabelle MARRONCLE, Jérôme GREMAT, Maryse TOURNADRE, Guy VIGNAL, Françoise BOUTIN, Didier BARBAT, Marie-France ESCURIER, Hervé MAGNE, Marie-Ange FLEURET, Eric TEIL, Dimitri BRESSON, Martine CLAVILIER, Gaëtan CHIRIER, Christian MAURIO</p> <p><b>Excusés :</b></p> <p><b>Pouvoirs :</b> Ludivine SERRE représentée par Maryse TOURNADRE, Laurence ISSOULIÉ représentée par Christian MAURIO</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Françoise BOUTIN</p>										
<table border="1"><tr><td>Membres en exercice</td><td>19</td></tr><tr><td>Présents</td><td>17</td></tr><tr><td>Excusés</td><td>0</td></tr><tr><td>Pouvoirs</td><td>2</td></tr><tr><td>Votants</td><td>19</td></tr></table>	Membres en exercice	19	Présents	17	Excusés	0	Pouvoirs	2	Votants	19		
Membres en exercice	19											
Présents	17											
Excusés	0											
Pouvoirs	2											
Votants	19											

**DEL\_049\_2026 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CANTAL AU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2026**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'appel à projets « AMENDES DE POLICES 2026 » du Conseil Départemental du Cantal,

Considérant que la Commune d'Ydes souhaite effectuer les travaux suivants :

- A l'issue de la réhabilitation des réseaux d'assainissement de l'Allée de la Gravière et de la Rue Arsène Vermenouze : mise en place de la signalisation horizontale, verticale et installation d'un garde-corps ;
- Rue Jean Jaurès : aménagement de deux chicanes à titre expérimental
- Mise en conformité des panneaux de signalisation sur l'ensemble du territoire communal.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**  
**à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** une subvention auprès du Conseil Départemental du Cantal, au titre des « Amendes de Police 2026 », pour les travaux indiqués ci-dessus,

- **PRECISE** le plan de financement prévisionnel qui s'établirait comme suit :

**Montant total H.T. des travaux 34 615.00 €**

Amendes de Police 2026 10 384.50 €

Autofinancement 24 230.50 €

- **DIT** que ces travaux pourront être entrepris dès réception de la notification d'attribution de cette subvention,

- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2026,

- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour faire appliquer la présente délibération et signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dossier,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
A Ydes, le 24 avril 2026

**La Secrétaire**  
**Françoise BOUTIN**



**Le Maire**  
**Yves CHEYMOL**

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa réception au contrôle de légalité.

Date de transmission de l'acte: 28/04/2026  
Date de réception de l'AR: 28/04/2026  
015-211502653-DEL\_049\_2026-DE  
A G E D I